

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE : L'AFIPA S'ÉTONNE DE CERTAINES CONCLUSIONS SUR LES MÉDICAMENTS D'AUTOMÉDICATION

A la suite de la publication par l'Autorité de la concurrence du document de consultation publique sur le fonctionnement de la concurrence dans le secteur de la distribution du médicament en ville, l'Afipa souhaite rétablir certaines informations et rappeler certains prérequis qu'elle juge indispensable pour le développement d'une automédication responsable et sécurisée, au service du patient et de la santé publique.

- Concernant en particulier le prix des médicaments d'automédication qui « n'ont cessé d'augmenter depuis 1998 (P.58. §240) », l'Afipa estime important de préciser que :
 - les prix de ces produits de santé connaissent **une baisse continue en euros constants depuis 4 ans** (croissance de 4 points de l'indice des prix des médicaments de PMF non remboursable pour une augmentation de 7.7 points de l'indice des prix à la consommation [INSEE]) ;
 - **la dispersion des prix des médicaments d'automédication entre les officines se réduit elle aussi de manière constante.**¹

En outre, **le niveau des prix en France est relativement faible au regard des autres pays européens** ; le prix moyen d'une spécialité en automédication atteignant 4,5 euros en France contre 5.2 euros aux Pays-Bas ou 6 euros en Espagne (pour une moyenne de 5,2 euros dans l'ensemble des 8 pays étudiés par l'observatoire européen sur l'automédication).² L'observatoire européen sur l'automédication montre également que **pour des spécialités de même présentation et de même posologie dans chacun des 8 pays considérés le prix en unité de prise est en général le plus bas en France.**

- S'agissant des dépenses pharmaceutiques des Français, qui seraient largement supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE (P.59. §243), l'Afipa rappelle que **la dépense moyenne annuelle en produits d'automédication par habitant en France est inférieure à la moyenne européenne** puisqu'elle s'élève à 34,5 euros pour la France pour une moyenne européenne légèrement supérieure à 39 euros.³
- Au vu des préconisations formulées et considérant qu'un médicament d'automédication n'est pas un bien de consommation ordinaire, l'Afipa réaffirme enfin **son attachement au circuit de distribution officinal et s'inquiète plus généralement des conséquences liées à la mise en place d'un modèle libéral de dispensation.**

Déterminée à valoriser un secteur résolument porteur pour l'économie et la pérennité du système de santé français, l'Afipa s'engage à partager ses positions et propositions dans le cadre de la consultation publique.

¹ Résultats issus du Baromètre Afipa 2012, réalisé par Celtipharm – Voir slide 37 (disponible sur www.afipa.org).

² Résultats issus du premier observatoire européen sur l'automédication, réalisé par Celtipharm pour l'Afipa (Juin 2013). Les 8 pays concernés par l'étude sont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède (disponible sur www.afipa.org).

³ Résultats issus du premier observatoire européen sur l'automédication (disponible sur www.afipa.org).